

BUREAU FEDERAL

Réunion du 26 Juin 2009 à Lille

Présents : M. Yvan MAININI (Président)
Mmes Françoise AMIAUD, Roselyne BIENVENU, Sophie GABORY et Marie-Noëlle SERVAGE.
MM Thierry BALESTRIERE, Pierre COLLOMB, Jacques DENEUX, Frédéric FORTE, Rémy GAUTRON, Jean-Yves GUINCESTRE, Jean-Pierre HUNCKLER et Jean-Marc JEHANNO.

Assistent : MM. Jean-Pierre DE VINCENZI (DTN), Patrick BEESLEY, Raymond BAURIAUD, Fabrice CANET, Didier DOMAT et Christophe ZAJAC.
Melle Frédérique VALET.

Excusés : MM. Jean-Pierre SIUTAT et René LE GOFF.

1. Ouverture

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents. Il excuse Jean-Pierre SIUTAT pour des raisons professionnelles et René LE GOFF pour des raisons de santé.

2. Débat d'Orientation

a) Statut social et couverture médicale des joueurs et joueuses en Equipe de France qui évoluent à l'Etranger

Jean-Yves GUINCESTRE souhaite aborder le sujet des joueur(euse)s qui évoluent à l'étranger et reviennent en France sans couverture sociale.

Yvan MAININI précise que le débat est plus simple pour les joueuses françaises car les contrats se font le plus souvent dans certains pays sur plusieurs mois et non une année.

Patrick BEESLEY : l'incident qui est survenu récemment est exceptionnel. Les joueuses pensaient être couvertes au niveau assurance. Il est donc décidé de leur faire prendre des assurances personnelles.

b) Formation des escortes pour les clubs de LFB et NM1

Jean-Yves GUINCESTRE informe les membres du Bureau Fédéral qu'un protocole de formation des escortes est mis en place en collaboration avec la LNB et demande si on peut étendre ces formations aux clubs de LFB et NM1.

Jean-Marc JEHANNO souhaite préciser que quatre cessions de formations sont actuellement prévues.

Yvan MAININI : on peut effectivement proposer des formations mais il ne faut pas oublier que la NM1 n'est pas un championnat professionnel.

c) LFB

Thierry BALESTRIERE reprend le document distribué aux membres du Bureau Fédéral.

Suite aux différentes décisions prises par la Commission de Contrôle de Gestion et par la Chambre d'Appel, sont engagés pour la saison 2009 – 2010 :

- Armentières (sous réserve du respect du règlement concernant le parquet obligatoire)
- Arras
- Basket Landes
- Bourges
- Calais
- Challes
- Latte-Montpellier
- Limoges
- Mondeville
- Pays d'Aix
- Tarbes
- Villeneuve d'Ascq

Après discussion le Bureau Fédéral décide à l'unanimité que le Championnat LFB se compose d'un nombre pair d'équipes soit 14 et se donne jusqu'au prochain Bureau Fédéral du 1^{er} juillet 2009 pour prendre une décision définitive sur le nombre de clubs.

Thierry BALESTRIERE soumet les propositions d'engagement en Coupes d'Europe :

- Euroleague : Bourges
Tarbes
Villeneuve d'Ascq
- Eurocup : Mondeville
Lattes-Montpellier

Accord du Bureau Fédéral à l'unanimité.

d) Convention FFBB / LNB

Didier DOMAT expose que suite aux directives du dernier Bureau Fédéral, un nouveau projet a été rédigé en relation étroite avec Jean Pierre SIUTAT. Ce projet a été remis aux membres du Bureau préalablement à la séance, ainsi qu'au Président de la Ligue Nationale de Basket. Ce dernier souhaite néanmoins que ce projet soit modifié principalement sur 4 points, comme suit :

1. Dans le préambule, troisième point : « favoriser le temps de jeu des jeunes français dans les championnats professionnels ». Les trois moyens d'actions ne conviennent pas à la LNB, laquelle souhaite qu'ils soient ôtés.

Après débat, le Bureau Fédéral refuse la modification

2. Article 1.1.c et 1.2.c : la LNB souhaite que les règles de participation des compétitions déléguées puissent être déterminées exclusivement par la LNB, sans intervention de la FFBB.

Après débat, le Bureau Fédéral refuse la modification

3. Article 2.12 : La LNB souhaite apporter une précision rédactionnelle en faisant référence à la réglementation des instances internationales.

Le Bureau Fédéral accepte la modification

4. Article 4 : La LNB souhaite la suppression de la faculté de résiliation annuelle de la FFBB.

Le Bureau Fédéral accepte la modification

e) CFAMC : indemnités des OTM et des arbitres

Jacques DENEUX fait un point sur les indemnités des OTM. La solution de les rattacher à leur club et ainsi leur permettre d'être mieux reconnus paraît la plus adéquate.

Marie-Noëlle SERVAGE pense que la question majeure est celle du statut. Elle ajoute qu'il faut revoir le système de désignation et déplacement des OTM pour effectivement les rattacher à leur club, ce qui pourrait contribuer à une forme de reconnaissance.

Roselyne BIENVENU : on ne peut pas répondre à leur demande simplement par de l'argent. Il y a ici un réel problème de frustration qu'une augmentation d'indemnité ne peut résoudre. Il faut dans un premier temps réévaluer leur statut.

Yvan MAININI précise qu'un travail pourrait être fait en collaboration avec Gérald NIVELON sur la problématique du Développement Durable. Des propositions doivent être faites pour limiter les déplacements.

3. Administration Générale

a) Fos sur Mer

Marie-Noëlle SERVAGE rappelle aux membres du Bureau Fédéral le dossier de Fos sur Mer étudié au préalable lors de la dernière réunion du 5 juin.

Le conciliateur propose à la FFBB de mettre tout en œuvre pour l'accession du club de Fos Ouest Provence Basket en PRO B, sans que cela puisse préjudicier aux clubs tiers ayant par ailleurs sportivement acquis le droit d'accéder à cette division.

Accord du Bureau Fédéral à l'unanimité

b) Hainaut

Didier DOMAT expose la demande de l'Union Hainaut sur la cession et le transfert des droits sportifs suite à la liquidation judiciaire du club. Il évoque également l'engagement du club en NF1.

Après discussion, la décision est mise en délibéré au Bureau Fédéral du 1^{er} Juillet 2009 à Paris.

c) SCAB 63

Marie-Noëlle SERVAGE informe le Bureau Fédéral que suite à sa liquidation judiciaire, le club n'a pas encore déposé de dossier concernant le devenir de l'activité basket.

Ce point sera de nouveau porté à l'Ordre du Jour du Bureau Fédéral du 1^{er} Juillet 2009 à Paris.

d) Union Nice Basket Compétition 06

Didier DOMAT fait part au Bureau Fédéral de la création d'une union entre le Nice Cavigal Olympique et le Nice Côte d'Azur pour les équipes de NF1 et NF3. La Commission Juridique a reçu un dossier le 12 juin dernier avec des pièces manquantes. Une régularisation leur a été demandée pour le 24 juin 2009.

Le Bureau Fédéral accepte la demande de dérogation de date pour la demande d'union et donne au Nice Cavigal Olympique les droits sportifs de l'équipe de NF3.

e) Pau

Marie-Noëlle SERVAGE rappelle aux membres du Bureau Fédéral que les clubs Elan Béarnais et Pau Nord Est ont jusqu'au 10 juillet 2009 pour déposer leur dossier de demande de fusion.

f) Compte de résultat 2008 – 2009

Rémy GAUTRON expose aux membres du Bureau Fédéral le compte de résultat 2008 – 2009.

Ce document sera proposé à l'Assemblée Générale du 27 Juin 2009 pour adoption.

g) Budget prévisionnel 2009 – 2010

Rémy GAUTRON expose aux membres du Bureau Fédéral le budget prévisionnel 2009 - 2010.

Ce document sera proposé à l'Assemblée Générale du 27 Juin 2009 pour adoption.

h) Unions : point sur la réglementation

Marie-Noëlle SERVAGE reprend le document distribué aux membres du Bureau Fédéral sur les licences T en union.

Suite à une décision de la Chambre d'Appel du 5 juin 2009 sur le dossier Limoges Basket 87 / Athis Evry, il a été demandé à la Commission Fédérale Sportive d'apporter les précisions réglementaires nécessaires sur la participation ou non d'un(e) joueur (euse) sous licence T au sein d'une union pour la saison 2009-2010.

Après discussion, le Bureau Fédéral décide de présenter au Comité Directeur des modifications réglementaires sur les textes suivants :

- **Article 414 des Règlements Généraux relatif aux licences de type « T »**,
- **Articles 435 et suivants des Règlements Généraux**
- **Règlements Sportifs Particuliers des compétitions - championnats de France pour ce qui nous concerne**
- **Articles concernés des règlements sportifs types des LR (pour les CD, pas de nécessité puisque pas de participation d'équipes en union).**

4. Organisations Diverses et Communication

a) Information sur l'examen des Agents Sportifs

Roselyne BIENVENU propose aux membres du Bureau Fédéral la validation des résultats à l'examen pour la session 2009 en vue de soumettre cette liste au prochain Comité Directeur, conformément aux dispositions des articles 11.3 et suivants du règlement des agents sportifs.

Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents.

b) Championnat de France Jeunes 2009 – 2010

Jean-Pierre HUNCKLER commente le document distribué aux membres du Bureau Fédéral.

- Championnat de France Cadets 1 = 32 places
- Championnat de France Cadets 2 = 64 places (97 candidatures enregistrées)
- Championnat de France Minimes Masculins = 72 places (92 candidatures enregistrées)
- Championnat de France Cadettes 1 = 32 places
- Championnat de France Cadettes 2 = 40 places (78 candidatures enregistrées)
- Championnat de France Minimes Féminines = 72 places (87 candidatures enregistrées)

Yvan MAININI demande à ce qu'un groupe de travail composé de la Commission Mixte et du Pôle 4 réfléchisse sur une méthode pour améliorer la procédure d'engagement aux Championnats de France Jeunes.

c) Assemblée Générale 2009

Marie-Noëlle SERVAGE : il y aura cette année une nouveauté au forum de l'AG avec un stand « Vulgarisation de la Politique Fédérale » où les Vice-présidents ainsi que Christophe ZAJAC répondront aux différentes interrogations des congressistes.

Elle informe également les membres du Bureau Fédéral qu'à 18h00 aura lieu un focus Patrimoine / Académie du Basket dans l'amphithéâtre du Grand Palais de Lille, suivi d'un hommage à l'Equipe de France Féminine, Championne d'Europe.

Yvan MAININI profite de ce point pour remercier Sport + pour avoir diffusé la quasi intégralité des matchs du Championnat Européen Féminin 2009. Il précise que des supports de communication vont relayer la victoire de l'Equipe Féminine.

Françoise AMIAUD : Il faut différencier la communication FFBB et les médias car la fédération n'est pas garante de l'intérêt des médias sur le parcours des filles. Le service communication s'est mobilisé autour de l'Equipe de France Féminine pour permettre à chacun de partager l'intégralité de leur épopée européenne. Le nécessaire est en préparation pour perdurer cette victoire : newsletter dédié à l'Equipe de France Féminine, support de téléchargement gratuit, clip vidéo hommage, ... Elle souhaite souligner la présence de Denis MASSEGLIA, Président du CNOSF, à l'aéroport et Bernard LAPORTE, Secrétaire d'Etat aux Sports à ce moment là, lors du dîner sur les Champs-Élysées.

Jean-Marc JEHANNO : il serait pertinent de valoriser la Coupe d'Europe 2009 en l'exposant au siège de la FFBB.

d) Comité Directeur

Marie-Noëlle SERVAGE propose l'Ordre du Jour du Comité Directeur du 27 juin 2009.

Accord du Bureau Fédéral

5. Questions Diverses

Thierry BALESTRIERE souhaite dévoiler en avant-première le visuel de l'affiche de l'Open LFB 2009 lors de l'Assemblée Générale.

Yvan MAININI : cela paraît très pertinent.

Jean-Pierre DE VINCENZI donne une information sur l'INSEP.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral, le mercredi 1^{er} Juillet 2009 à 17h00 au siège de la FFBB